



Fédération de l'Aisne
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Rapport d'activité

2025



Sommaire

1	Généralités	3
2	Connaissance	15
3	Conservation	23
4	Restauration	29
5	Sensibilisation	33
6	Loisir Pêche	37
7	Communication	43
8	Garderie	47
9	Divers	53

Le mot du Président

Comme chaque année, je vous présente le rapport d'activité de la Fédération des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de l'Aisne pour l'année 2025.

Rendu obligatoire par nos statuts, il recense les actions menées dans le domaine halieutique mais aussi pour la protection et la restauration du milieu aquatique et de la faune piscicole.

En parcourant ce document, vous pourrez constater que les interventions sont multiples, elles sont principalement effectuées par l'équipe salariée de la Fédération. Encore une fois je les remercie pour leur compétence et leur travail au quotidien.

Merci aussi aux financeurs qui nous soutiennent dans nos multiples actions; tout cela pour que la pêche vive dans notre département et dans les Hauts de France et que nos rivières et plans d'eau restent propres, accueillants pour les espèces aquatiques et pour le bon accomplissement de leurs cycles biologiques.

Bonne lecture



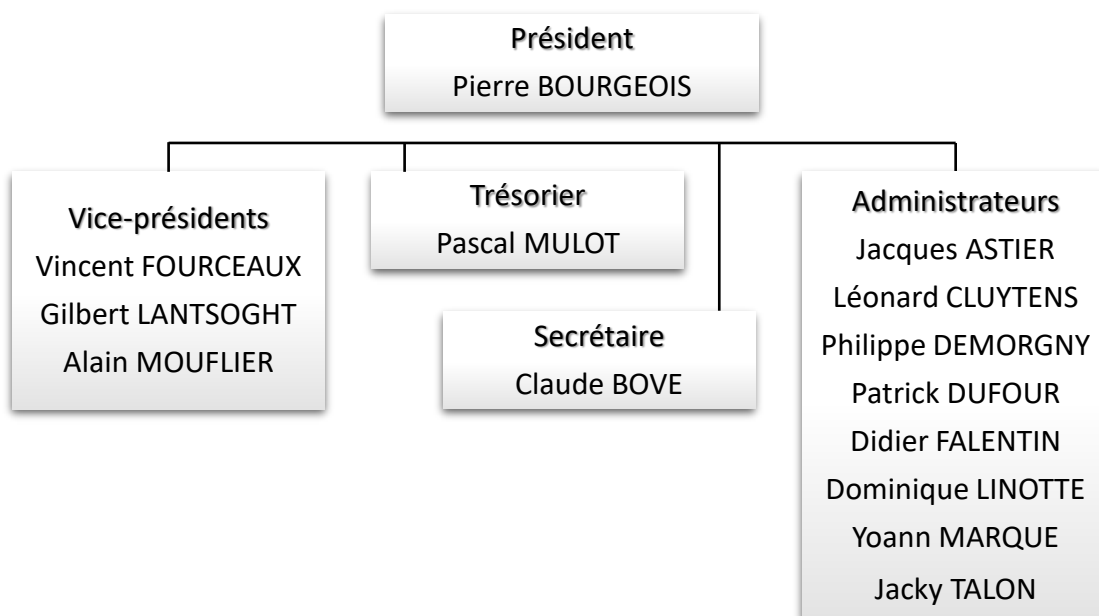
Pierre BOURGEOIS,
Président de la Fédération



1 / GÉNÉRALITÉS



Le conseil d'administration fédéral	4
Investissement bénévole	5
Équipe salariée	7
Effectifs 2025	9
Gestion administrative et financière	10
Compte de résultat synthétique 2025	12
Partenaires financiers	13
Partenaires techniques	14



Composition des commissions fédérales

Thématique	Elu référent	Membres (le président est membre de droit des commissions)
Finances	Pascal MULOT	Vincent FOURCEAUX, Gilbert LANTSOGHT, Dominique LINOTTE, Jacky TALON
Juridique	Claude BOVE	Jacques ASTIER, Yoann MARQUE, Pascal MULOT, Jacky TALON
Loisir Pêche	Alain MOUFLIER	Jacques ASTIER, Claude BOVE, Didier FALENTIN, Gilbert LANTSOGHT, Yoann MARQUE
Milieux aquatiques	Vincent FOURCEAUX	Jacques ASTIER, Léonard CLUYTENS, Philippe DEMORGNY
Communication	Pierre BOURGEOIS	Léonard CLUYTENS, Vincent FOURCEAUX, Gilbert LANTSOGHT, Yoann MARQUE

Les orientations politiques de la Fédération sont définies et décidées par le conseil d'administration fédéral qui s'appuie sur un travail réalisé par différentes commissions thématiques avec l'appui de l'équipe salariée.

Bureau

2 réunions de bureau
Gestion du personnel

Commission finances

3 réunions de travail
Préparation des budgets,
validation des comptes, contrôle
de la comptabilité des AAPPMA

Commission communication

Réunion de lancement de l'élaboration
d'un plan de communication avec le
prestataire retenu. Un sous-groupe de
travail composé de 3 élus et 2 salariés a
été créé

Commission juridique

1 réunion de travail et 2 journées de
formation proposées aux GPP
Bilan garderie, veille réglementaire

Conseil d'administration

7 réunions de conseil
d'administration en 2025
27 délibérations adoptées

Commission loisir pêche

2 réunions de travail
Travaux plans d'eau fédéraux, Pêche à
l'Ailette, Réservoir de Travecy,
Ateliers Pêche Nature, Junior Fishing
Tour

Commission milieux

1 réunion de travail
Cormorans, alevinage 1^{ère} catégorie,
travaux de restauration, atlas
piscicole départemental, études,
pêche à l'électricité

Groupes de travail

2 groupes de travail se sont réunis dans
le cadre du suivi de dossiers
particuliers: le Réservoir de Travecy
ainsi que le Plan d'eau de La Vatroie
pour l'élaboration du Plan de Gestion



Au total, les élus
de la Fédération ont
consacré plus de 720 heures
au fonctionnement de la
Fédération, ce qui peut
être valorisé à hauteur de
12 200 €

Représentation extérieure de la Fédération

Les administrateurs de la Fédération sont présents dans différentes instances pour défendre les intérêts des pêcheurs et des milieux aquatiques du département : commissions préfectorales, Unions de bassin (Artois-Picardie et Seine-Normandie), Agence de l'eau Seine-Normandie (comité de bassin), SEINORMIGR, Association régionale des Hauts-de-France, Union Réciprocaire du Nord-Est)...

En 2025, les élus fédéraux ont assisté à plus de 80 réunions représentant plus de 310 heures de bénévolat

En complément de ces différentes réunions et commissions, les administrateurs animent les réunions de secteur annuelles regroupant les 64 AAPPMA du département, réparties en 5 secteurs (Sud, Vallée de l'Aisne, Centre, Nord et 1^{ère} catégorie). Ces réunions permettent aux AAPPMA d'échanger sur les problématiques rencontrées localement.





Céline PHILIPPOT, secrétaire-comptable

- Accueil, standard téléphonique, gestion du courrier
- Cartes de pêche (vente, suivi administratif des commandes, litiges...), gestion des produits pêche (réservoir de Travecy et Lac de l'Ailette)
- Relation avec les AAPPMA (subventions, gestion pêcheurs sur cartedepeche.fr, administratif)
- Préparation de l'assemblée générale, des réunions du conseil d'administration
 - Comptabilité, amortissements, gestion trésorerie, suivi factures
 - Suivi administratif des fiches de paies, congés, plannings

Contact : cphilippot@peche02.fr



Christelle LIZE, secrétaire

- Accueil, standard téléphonique, accueil physique
- Courriers divers, suivi administratif des PV pêche (courriers aux contrevenants et aux divers Procureurs), réponses mails, envoi bulletins d'informations concernant la Fédération, envoi invitations à l'Assemblée Générale
- Délivrance de cartes de pêche
- Informer et conseiller les AAPPMA (accompagnement pour les modifications statutaires, les comptes-rendus d'activité...)
- Prise de contact avec l'administration de tutelle (suivi des agréments, élections des AAPPMA,...)

Contact : clize@peche02.fr



Quelques changements en 2025... 2 arrivées et 1 départ

Léa GARREAU, chargée d'études (en poste depuis le 01/04/25)

- Gestion et suivi de l'étude d'amélioration de la connaissance de la biodiversité dans la Réserve Naturelle Nationale du marais de Vesles-et-Caumont (suivis télémétriques, suivis thermiques, scalimétrie, analyse des résultats, rédaction du rapport...)
- Participation aux activités fédérales (réseau de suivis biologiques, manifestations...)

Contact : lgarreau@peche02.fr



Joanie CATRIN, responsable technique (en poste depuis le 01/09/2025)

- Coordination des travaux et interventions en milieux naturels
- Conduite de missions techniques (études, suivis piscicoles,...) appliquées dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques
- Représentation de la structure dans les organisations extérieures
 - Avis techniques et suivis des atteintes aux milieux
 - Gestion du site de la Vatroie
- Participation aux actions fédérales

Contact : jcatrin@peche02.fr



Emmanuelle CHEVALLIER, responsable technique (départ au 15/10/25)

Martin DUNTZE, directeur

- Coordination de l'équipe salariée
 - Représentation de la Fédération à l'extérieur
 - Suivi des dossiers financiers, techniques et juridiques
 - Participation à l'organisation des réunions statutaires (assemblée générale, conseils d'administration, commissions thématiques...)
 - Montage des dossiers de demande de subvention
 - Participation aux actions fédérales (avis techniques, suivis scientifiques, manifestations...)
- Contact : mduntze@peche02.fr



Antoine MIERRAL, responsable développement

- Mise en œuvre de la stratégie départementale de développement du loisir pêche
 - Conception, organisation et réalisation d'animations relatives au loisir pêche et à la sensibilisation aux milieux aquatiques
 - Elaboration de différents supports de communication
 - Montage de dossiers de subvention, suivi et mise en œuvre de l'action
 - Participations aux actions fédérales (suivis scientifiques, entretien de milieux, manifestations...)
- Contact : amierral@peche02.fr



Anthony FASQUEL, responsable garderie

- Organiser, encadrer et réaliser les actions de police de la pêche des SAPL dans le département de l'Aisne
 - Animer et renforcer le réseau de garderie dans le département
 - Assurer le contact avec les partenaires institutionnels concernés (parquets, Gendarmerie, OFB...)
 - Former et encadrer les GPP (formation initiale, formation continue, aide à la rédaction des procédures...).
 - Monter les dossiers d'assermentation des GPP des AAPPMA et suivre leur traitement en lien avec la DDT.
 - Gestion de la pisciculture extensive fédérale
- Contact : afasquel@peche02.fr



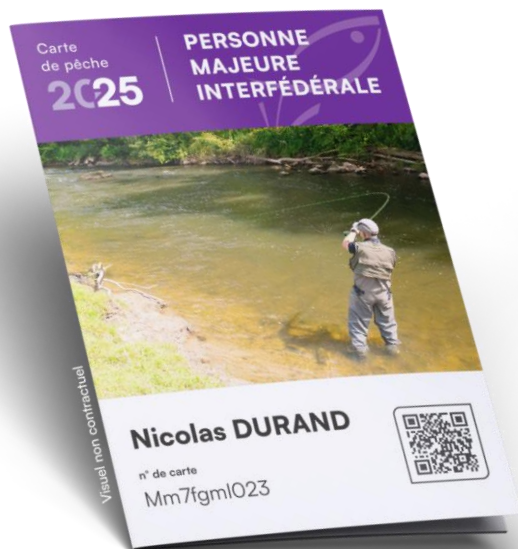
Adrien ELLEBOODE, technicien

- Gestion, entretien et réparation du parc matériel
 - Entretien des étangs fédéraux
 - Entretien des parcours de pêche
 - Actions de garderie
 - Participation aux actions fédérales (suivis scientifiques, manifestations...)
 - Gestion de la pisciculture extensive fédérale
- Contact : alleboode@peche02.fr



Effectifs 2025

Type de carte	Nombre
Carte Interfédérale	3653
Carte Personne Majeure	4574
Carte « Automne »	363
Carte Découverte Femme	568
Carte Personne Mineure	1842
Carte Découverte – 12 ans	1616
Carte hebdomadaire	442
Carte Journalière	3119
Pass' Pêche Mineur	69
Pass' Pêche Majeur	59
Option URNE	41

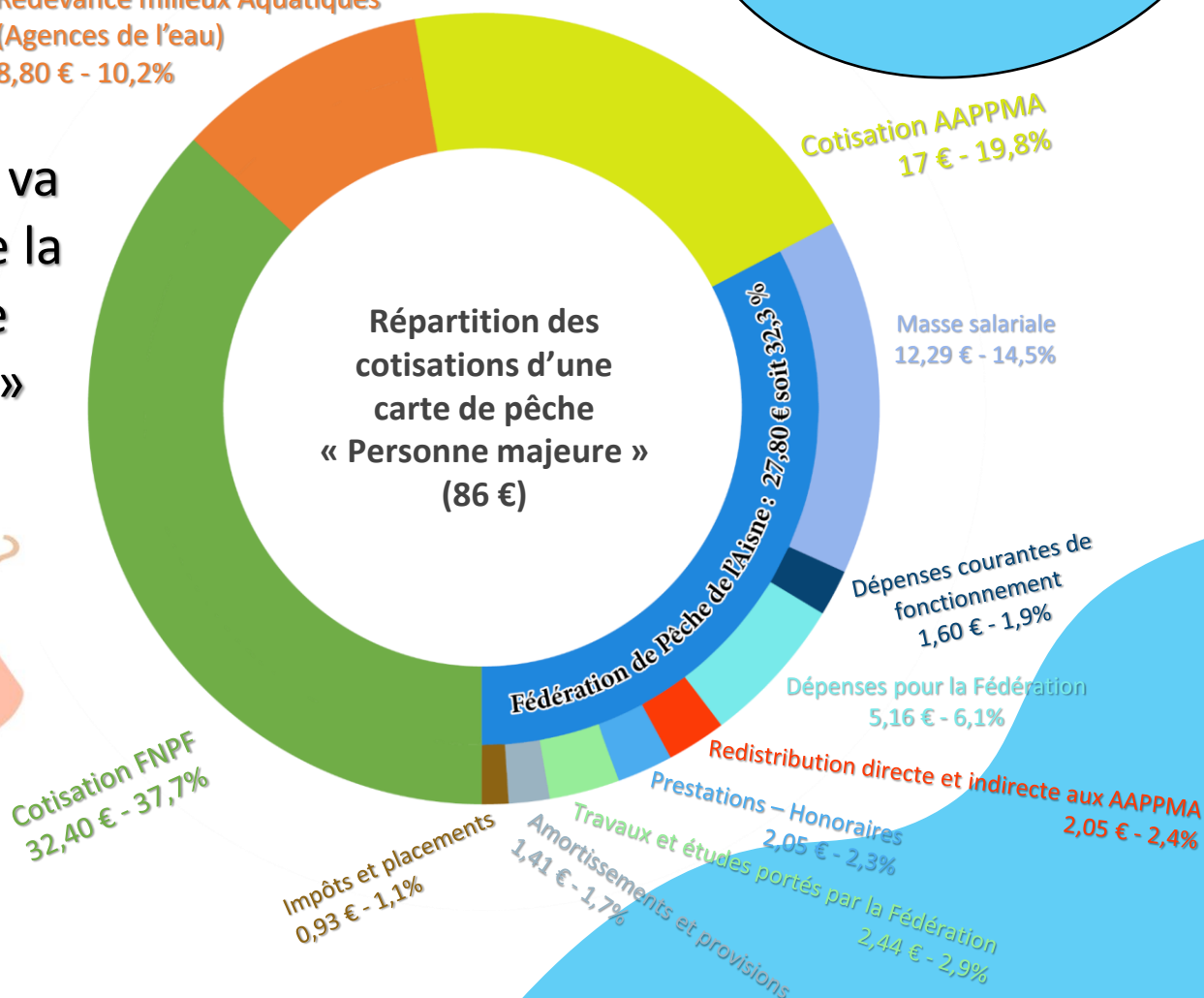


Les chiffres clés :

- 12 616 adhérents annuels (contre 12 292 en 2024) dont 3 458 mineurs (contre 3 322 en 2024)
- 3 561 adhérents occasionnels (contre 3 420 en 2024)

Redevance milieux Aquatiques (Agences de l'eau)
8,80 € - 10,2%

« Mais où va l'argent de la carte de pêche ? »



Pour mener à bien ses missions, la Fédération effectue un grand nombre de tâches « statutaires », difficilement illustrables et/ou descriptibles par des chiffres, mais qui sont très chronophages et indispensables à son bon fonctionnement.

Gestion administrative

- Accueil (standard téléphonique, accueil physique...)
- Secrétariat (courriers divers, suivi administratif des PV pêche...)
- Délivrance des cartes de pêche
- Information et conseils auprès des AAPPMA (accompagnement pour les modifications statutaires, les comptes-rendus d'activité...)
- Lien avec l'administration de tutelle (suivi des agréments, élections des AAPPMA,...)
- Organisation et suivi des réunions statutaires
- Etc.



Gestion administrative et financière



- Comptabilité de la Fédération (budget prévisionnel, saisie des écritures comptables, clôture des comptes...)
- Suivi financier (dépenses, facturation...)
- Ventilation des cotisations des cartes de pêche en lien avec la FNPF
- Etc.

Gestion financière

- 53 factures émises par la Fédération
- 591 factures payées par la Fédération
- 550 cartes de pêche imprimées au siège de la Fédération

Gestion du personnel

- Gestion des plannings et des congés
- Tenue des registres sociaux
- Relation avec l'opérateur de compétence (OPCO) pour la formation des salariés
- Suivi des paies en lien avec le cabinet en charge des fiches de paie
- Etc





Commentaire

Le bilan comptable fait apparaître un résultat bénéficiaire qui s'explique par :

- Une augmentation des PV pêche de 1,27% par rapport à l'année 2024.
- Une progression des effectifs de +2,30%.
- Une augmentation des subventions octroyées par la FNPF

La valorisation du bénévolat correspond à la retranscription en coût de l'investissement en temps des bénévoles (administrateurs et gardes pêche) pour le bon fonctionnement de la Fédération.

L'ensemble des documents comptables peut être consulté sur demande au siège de la Fédération.

PRODUITS

Cartes de pêche, options Réservoirs de Travecy et Lac de l'Ailette	293 901 €
Vente et production de poissons	6 271 €
Prestation de services / Animations	10 956 €
Locations	14 700 €
Subventions FNPF	
<i>Kit emploi, Actions (travaux RCE, mise à l'eau, bassin animation...), Acquisition matériel (APN, bateau, stand FD...), JFT, panneaux signalétiques</i>	207 075 €
Subventions partenaires	
<i>Agence de l'eau Seine-Normandie (animation, étude RNN), Conseil régional HDF, DREAL</i>	189 301 €
Dommages et intérêts	
<i>PV pêche / pollutions</i>	31 470 €
Produits financiers / Amortissements	59 748 €
Ristournes ventes URNE	88 306 €
Produits divers	15 331 €
Valorisation du bénévolat	40 509 €
TOTAL PRODUITS	957 568 €

CHARGES

Dépenses courantes	
<i>Eau, électricité, carburants, petits matériels, fournitures administratives, location et entretien des véhicules, frais postaux et bancaires, location photocopieuses</i>	43 906 €
Dépenses pour les AAPPMA	
<i>Baux de pêche, subventions d'alevinage, subventions APN, tenues GPP, impression des guides et dépliants, objets publicitaires, matériels d'animation, organisation des concours</i>	103 288 €
Dépenses pour la Fédération	
<i>Assurances, cotisations aux structures piscicoles, entretien des immeubles et des plans d'eau, acquisition hangar, reempoisonnements, défraiements (repas, déplacements)...</i>	83 277 €
Salaires, charges sociales et frais de formation	366 860 €
Amortissement et provisions	48 792 €
Honoraires	
<i>Avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, bureaux d'étude</i>	31 462 €
Projets de la Fédération pour les AAPPMA	
<i>Travaux (frayères, bassin d'animation, mises à l'eau, travaux RCE...), étude RNN Vesles et Caumont</i>	96 818 €
Ristourne URNE versée aux AAPPMA	73 298 €
Impôts et placements	
<i>Moins-values latentes sur les placements, impôts locaux, taxes foncières</i>	12 573 €
Valorisation du bénévolat	40 509 €
TOTAL CHARGES	900 783 €
RESULTAT	56 785 €



Fonctionnement	Actions / Etudes
4 postes aidés via le kit emploi 140 000 €	-Acquisition matériel (stand pédagogique, bateau, panneaux, tenues GPP...) -Travaux (RCE, mise à l'eau, plan d'eau d'animation...) -Manifestations (formations, JFT...) 65 000 €



Fonctionnement	Etudes
3 postes aidés (80%) via la convention d'animation pour des missions de connaissance et de protection/restauration des milieux aquatiques 125 928 €	Financement de l'étude d'amélioration de la connaissance de la biodiversité dans la RNN des marais de Vesles-et-Caumont (80%) pour l'année 2025 10 000 €



Fonctionnement	Investissement
6 postes aidés via la convention pluriannuelle d'objectifs 35 054 €	Financement de l'étude d'amélioration de la connaissance de la biodiversité dans la RNN des marais de Vesles-et-Caumont, Travaux de restauration, acquisition de matériel... 15 503 €



Fonctionnement
Contribution à la connaissance piscicole dans les ZNIEFF du département de l'Aisne 7 872 €



Services de l'état



DREAL HAUTS-DE-FRANCE
Direction Régionale Environnement Aménagement Logement



Etablissements publics & collectivités



Associations



PAYS DE L' AISNE



Seine-Normandie Migrateurs

SAPL

Partenaires techniques

2 / CONNAISSANCE



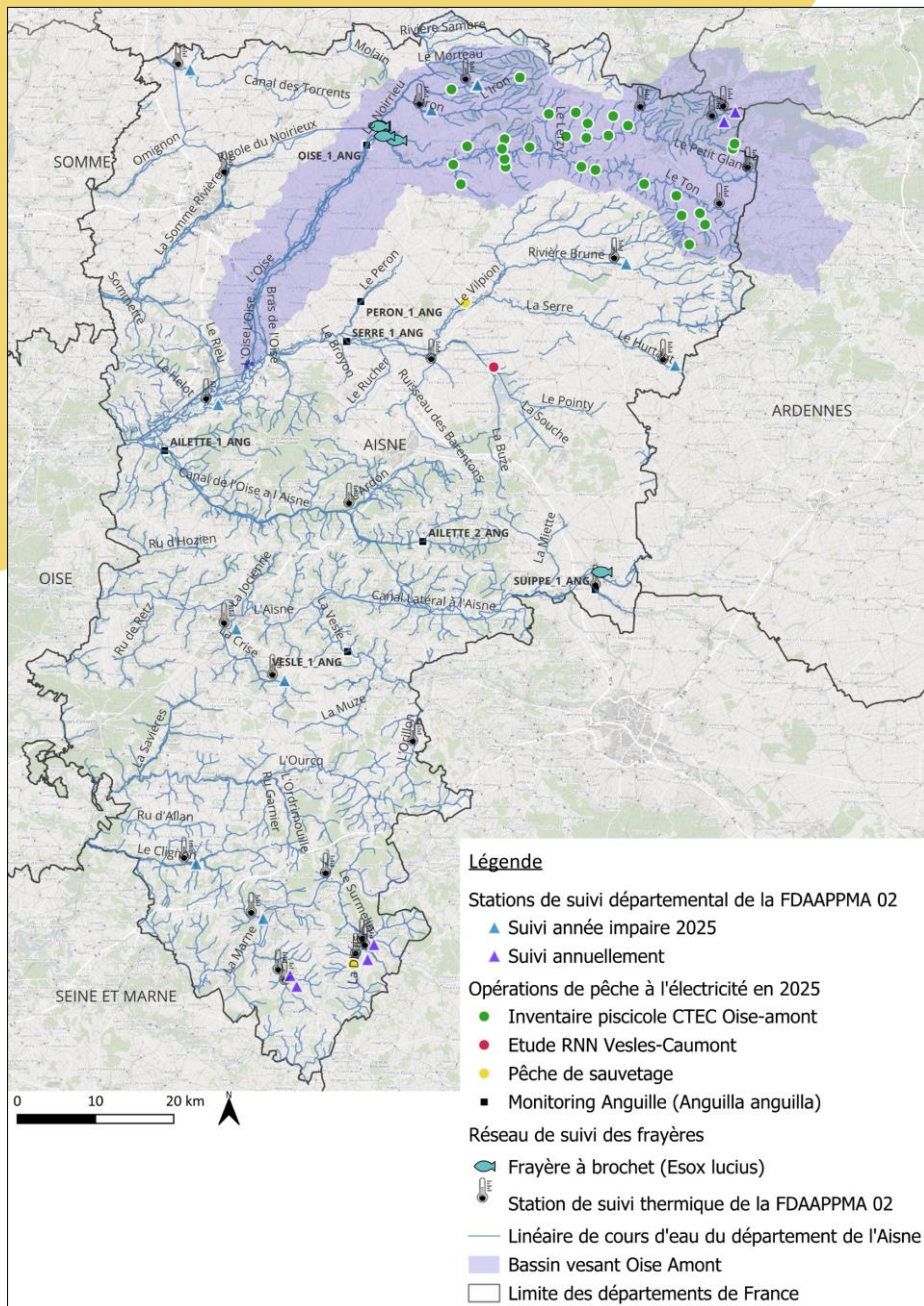
Réseau départemental de suivi piscicole	16
Opérations de pêche à l'électricité	17
Amélioration des connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches	18
Connaissance de la biodiversité piscicole de la Souche et de la RNN du marais de Vesles-et-Caumont	19
Suivi des populations d'Anguille dans l'Aisne	21
Autres actions	22

Créé en 2023, le réseau départemental de suivi piscicole de la FDAAPPMA 02 a été poursuivi en 2025.

Il a pour objectif de suivre, sur le long terme, l'évolution des peuplements piscicoles, en lien avec les variations naturelles des milieux et les pressions ou dégradations d'origine anthropique.

Ce réseau vient compléter le réseau de surveillance de la qualité de l'eau déjà mis en place par les instances gouvernementales.

Il est par ailleurs renforcé par un réseau de suivi thermique.



En 2025, les **26 sondes** déployées et suivies sur les cours d'eau du département ont toutes fait l'objet d'une maintenance (export des données, changement des piles...).

Les sondes ont été **paramétrées pour enregistrer la température toutes les deux heures**. Chaque dispositif a été installé sur un **support spécifique, fabriqué en régie**, facilitant les opérations de relevé et assurant une **protection contre les crues**.

Ce **suivi thermique à long terme**, conduit en parallèle des suivis piscicoles, permettra de **mettre en relation l'évolution des peuplements piscicoles avec les variations de la température des cours d'eau**, dans un contexte de dérèglement climatique.

En effet, certaines **espèces sténothermes**, telles que la truite fario et la lote de rivière, pourraient être **particulièrement sensibles à une élévation des températures**.



Pour aller plus loin, retrouvez les résultats détaillés au lien suivant: <https://www.peche02.fr/3785-suivi-piscicole.htm>



Bilan de la campagne de pêche à l'électricité 2025

Dans le cadre du réseau départemental de suivi piscicole, les opérations ont porté en 2025 sur les stations dites « année impaire » et les stations suivies annuellement, représentant 14 opérations de pêche à l'électricité.

En complément de ce réseau structurant, la FDAAPPMA de l'Aisne a mené plusieurs opérations d'inventaires ponctuelles, répondant à des objectifs spécifiques :

- **Acquisition de connaissances** dans le cadre du **Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) de l'Oise Amont**, sur des cours d'eau dépourvus de données ou disposant de données anciennes : 26 opérations
- Suivi des **annexes hydrauliques**, avec un focus sur l'espèce cible Brochet : 5 opérations
- Évaluation de l'**efficacité de travaux de restauration**, en état initial : 1 opération
- Étude sur la **Réserve Naturelle Nationale des marais de Vesles-et-Caumont**, comprenant plusieurs interventions destinées à la capture d'espèces en vue de leur marquage : 6 opérations
- Programme de l'unité de gestion Seine-Normandie « **Monitoring Anguille** » : 6 opérations
- Opérations de **sauvetage piscicole** : 2 opérations

Au total, **60 opérations de pêche à l'électricité ont été réalisées** à l'échelle du département en 2025.



Opération de sauvetage d'urgence sur l'Ailette

À la suite de travaux sur l'ouvrage de vidange du plan d'eau de l'Ailette, un assèchement du cours d'eau a été constaté.

Alertées par un pêcheur, les équipes de la FDAAPPMA 02 ont réagi rapidement pour limiter l'impact écologique.

Cette intervention de sauvetage a permis de déplacer plus de 200 kg de poissons vers des zones sécurisées, incluant des carnassiers comme le brochet ainsi que divers cyprinidés tels que la tanche, le gardon, la brème et le rotengle mais aussi de nombreuses anguilles, dont de jeunes individus (moins de 30 cm) témoins d'une migration active de l'anguille sur le bassin de l'Ailette.



Etat des connaissances sur les espèces d'écrevisses du département de l'Aisne

Les écrevisses sont les seuls crustacés d'eau douce que l'on trouve aujourd'hui dans le département de l'Aisne. Les populations d'écrevisses axonaises natives et invasives ont été dès la fin des années 1980 suivies de manière indirectes. Seules 4 espèces figurent dans ces recensements : les 3 espèces invasives, et l'Écrevisse à pattes blanches (*Austropotamobius pallipes*), dont les rares populations en France sont aujourd'hui fractionnées et cantonnées aux têtes de bassins versants.

Des prospections nocturnes ont été organisées à partir de 2018 à la fois pour rechercher des populations d'*A. pallipes* dans des zones suspectées de pouvoir les abriter, mais également pour caractériser l'état des populations connues et leur évolution. La campagne initiale de 2018, portant sur 20 sites, a confirmé la présence de l'espèce sur trois cours d'eau, contre six pour les espèces invasives. Ces suivis sont désormais reconduits annuellement.

Grâce à la veille et aux suivis mis en place, **10 populations sont désormais connues dans le département de l'Aisne.**



Amélioration des connaissances sur l'écrevisse à pattes blanches

Prospections nocturnes 2025

En complément des analyses ADNe menés en 2024 et 2022, cinq prospections nocturnes ont été réalisées de manière à confirmer la présence de l'écrevisse à pattes blanches.

Bonne nouvelle à Montfaucon, une nouvelle population d'écrevisses à pattes blanches a été découverte lors de la pêche à l'électricité réalisée sur le Ru de la Madeleine (ou ru du Champ de Faye) ; cette donnée a été confirmée ensuite par une prospection nocturne afin de préciser l'aire de répartition.

Toutefois, la prudence reste de mise : le faible nombre d'individus observés témoigne de la grande fragilité de l'espèce face aux risques d'extinction (Liste Rouge UICN).



Mise en place d'une dynamique régionale : le groupe de travail Ecrevisses – Haut de France

Cette initiative a pour objectif de rassembler les partenaires régionaux autour d'une centralisation des données écrevisses, via le développement d'un outil de saisie partagé à l'échelle régionale.

Hébergé par la plateforme Geo2France et en lien avec l'association Picardie Nature, cet outil constitue un levier stratégique pour :

- l'étude et la gestion des populations d'écrevisses autochtones et exotiques envahissantes ;
- le partage de connaissances entre experts et acteurs locaux ;
- le renforcement de la veille environnementale face à l'avancée des espèces invasives et l'arrivée de nouvelles espèces.

Considérée comme un bio-indicateur de la qualité des milieux aquatiques, l'écrevisse à pattes blanches témoigne par sa présence du bon état écologique des cours d'eau. Protégée par des réglementations européennes et internationales (Directive Habitats-Faune-Flore, Convention de Berne), elle fait l'objet d'une interdiction totale de pêche par arrêté préfectoral dans le département de l'Aisne.



Pour aller plus loin, retrouvez les résultats détaillés au lien suivant: <https://www.peche02.fr/3785-suivi-piscicole.htm>

Connaissance de la biodiversité piscicole de la Souche et de la RNN du marais de Vesles-et-Caumont

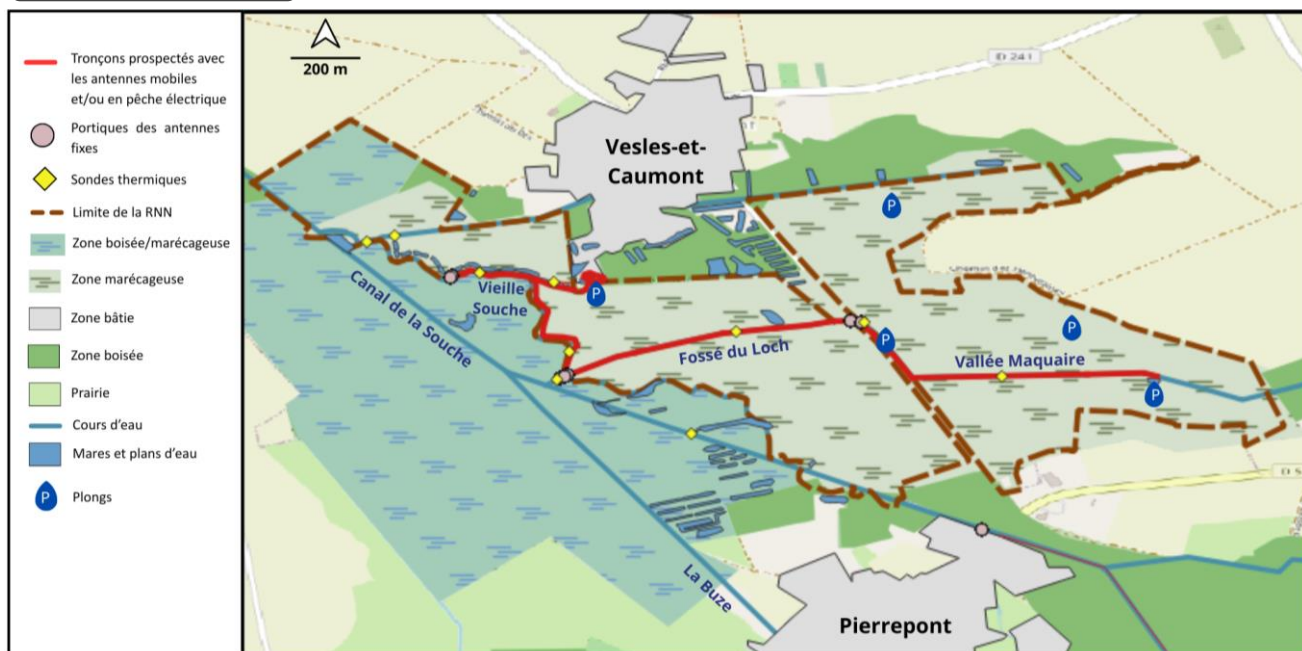
Lancement de l'étude

En mai 2024, la Fédération en partenariat avec l'association gestionnaire de la Réserve Naturelle du marais de Vesles-et-Caumont et avec l'AAPPMA de Pierrepont, a débuté une étude de 3 ans dans la Souche et son marais.

3 espèces indicatrices suivies

- ✓ La **Lote de rivière**, espèce très méconnue et en forte régression en France, qui est sensible à la thermie et préfère en particulier se reproduire dans des eaux ne dépassant pas les 5 à 6°C en hiver ;
- ✓ Le **Brochet**, espèce emblématique pour les pêcheurs et dont le cycle de vie dépend du bon fonctionnement du marais : sa reproduction s'effectue juste après celle de la Lote, dans les zones végétalisées inondées par les crues et/ou l'affleurement de la nappe ;
- ✓ La **Lamproie de Planer**, seule lamproie non parasitaire vivant en eau douce, qui passe la majeure partie de sa vie au stade larvaire, enfouie dans les sédiments, et qui est sensible à la pollution.

Zone d'étude



Campagnes de marquage RFID

En 2024, **323 brochets** et **20 lotes de rivière** avaient été équipés de **puces RFID** durant des campagnes de marquages et des prélèvements génétiques avaient également été effectués sur **109** de ces derniers. En 2025, **deux autres campagnes de marquage** ont eu lieu dans la Réserve naturelle et une journée exceptionnelle a aussi eu lieu sur la Souche à Pierrepont.

Ces 2 interventions ont permis d'équiper **282 brochets**, **35 lotes de rivière**, **9 lamproies de planer** et **23 larves de lamproies (ammocètes)**. **29 brochetons** parmi eux ont aussi fait l'objet de prélèvements génétiques, menant à un nombre total de **138 individus prélevés** depuis le début.

Au total, depuis le début de l'étude, **697 poissons** ont été marqués dont **605 brochets**, **60 lotes de rivière**, **9 lamproies de planer** et **23 ammocètes**

Par ailleurs en **hiver 2024/2025**, des **nasses** posées dans la réserve naturelle, avaient permis de capturer et marquer **5 lotes de rivière** supplémentaires. Cet hiver, des nasses ont été remises dans la réserve et ont permis de **recapter 2 lotes** déjà marquées.



Portiques de détections fixes

Parmi les **3 portiques de détections fixes** ayant été installés en **2024** pour suivre en continu le passage des individus marqués, celui installé à Brazicourt a été volé en avril/mai 2025. **Deux nouveaux portiques fixes** ont été installés, sur le canal de la Souche et sur la Vieille Souche, portant le nombre de portiques de détections fixes à **4**.

Depuis le début de l'étude, les antennes fixes ont enregistré **152 528 détections fixes** concernant **145 poissons dont 124 brochets et 21 lotes de rivière**.

Thermie

Des **sondes thermiques** ont été installées afin de suivre la température sur la Souche et les différents cours d'eau et résurgences de la réserve, et identifier d'éventuels **points noirs** ou **refuges thermiques** ; elles ont été relevées en avril et septembre 2025.



Les sondes thermiques ont permis d'identifier :

- Des zones plus froides en été qui pourraient potentiellement être **des zones refuges thermiques** pour les poissons.
- Des zones beaucoup plus froides en hiver sur le fossé du Loch, correspondant bien aux **zones de reproduction** des poissons.
- Des zones extrêmement chaudes et à sec en été dans le fossé du Loch et la Vallée Maquaire

Prospections et détections mobiles

Depuis juin 2024, **72 sorties avec les antennes mobiles** ont été réalisées sur les différents cours d'eau de la réserve afin de suivre les déplacements et comportements des poissons marqués.

Ainsi, plus de **2226 points de détections** ont été comptabilisés depuis le début de l'étude, permettant d'identifier les positions de **369 poissons : 327 brochets, 31 lotes et 7 lamproies de planer et 4 ammocètes**.

Scalimétrie

La **scalimétrie** est l'étude des écailles et celles-ci sont une source d'information sur **l'état et sur l'âge du poisson**.

Lors de 2 campagnes de marquage précédentes, des écailles ont été prélevées sur les brochets capturés dans la réserve et le canal de la Souche. En tout, **28 brochets** de toutes classes de taille (**8 cm - 82 cm**) ont été prélevés



Pour aller plus loin, retrouvez les comptes rendus d'étape détaillés au lien suivant :

<https://www.peche02.fr/6340-etude-piscicole-de-la-reserve-naturelle-du-marais-de-vesles-et-caumont.htm>

Suivi des populations d'Anguille dans l'Aisne

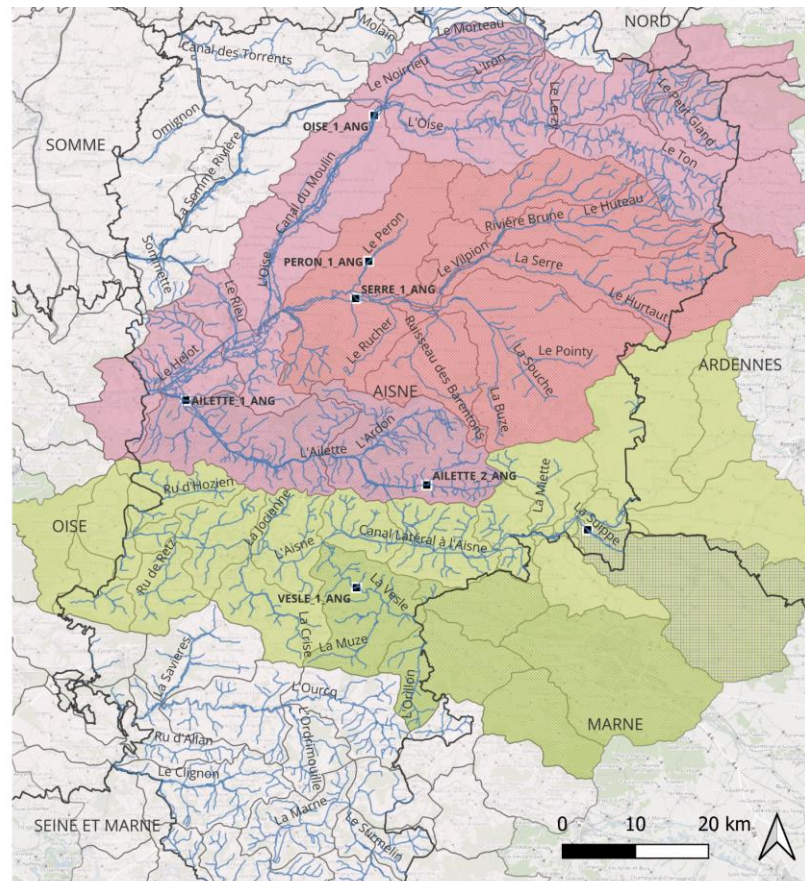
Le suivi de l'anguille sur le bassin Seine-Normandie constitue la déclinaison locale du plan national de gestion de l'espèce. Ce programme de monitoring est piloté par l'association **Migrateurs Seinormigr**, laquelle a intégré le département de l'Aisne dans son dispositif depuis 2022.

L'objectif central est d'évaluer précisément l'état des stocks d'anguilles jaunes sur l'ensemble du bassin afin d'ajuster et d'optimiser les stratégies de gestion.

Ce dispositif de surveillance permet notamment de

- **Évaluer la démographie** : définir l'abondance des populations et leur répartition géographique.
- **Mesurer le renouvellement** : quantifier l'arrivée des nouveaux individus de l'année, recrutement
- **Cartographier l'expansion** : identifier les zones de colonisation actuellement actives,
- **Analyser la libre circulation** : mesurer l'impact des obstacles physiques qui freinent la montaison des jeunes anguilles et limitent la colonisation des cours d'eau.

Localisation des stations



Légende de la carte

- Limite départementale
- Cours d'eau du département de l'Aisne
- Station du Monitoring Anguille (*Anguilla anguilla*)
- Bassin versant de l'Oise sur le DP02
- Bassin versant de la Serre sur le DP 02
- Bassin versant de l'Ailette sur le DP 02
- Bassin versant de La Suippe sur le DP 02



Qu'est-ce que le protocole « indice d'abondance anguille », développé par Cédric Briand et Pascal Laffaille ?

Ce protocole spécifique permet d'évaluer la densité locale de l'espèce, de manière reproductible et comparable entre différents bassins versants.

- **Le rythme** : 30 points de pêche de 30 secondes chacun.
- **Le timing** : Une petite pause est marquée à 15 secondes, et chaque point est espacé d'au moins 3 mètres pour couvrir environ 100m de rivière.
 - **Le bonus** : Si des anguilles sont repérées à la fin des 30s, on garde le courant allumé jusqu'à ce que la dernière soit mise à l'abri dans le seau !



Résultats 2025

Au cours de l'année 2025, la **FDAAPMA 02** a réalisé des opérations sur **6 stations** dont **5 de référence**.

Ces opérations de pêche à l'électricité ont suivi le protocole spécifique « indice d'abondance anguille ».

Atlas des poissons et écrevisses de l'Aisne

Après un travail de recherche bibliographique et de centralisation de toutes les données piscicoles historiques et actuelles entamé en 2024, la Fédération a finalisé en 2025 la rédaction d'un Atlas piscicole départemental qui permet de présenter les cartographies actualisées de la présence de chaque espèce, ainsi que les études menées sur celles-ci.

Deux versions du document sont disponibles :

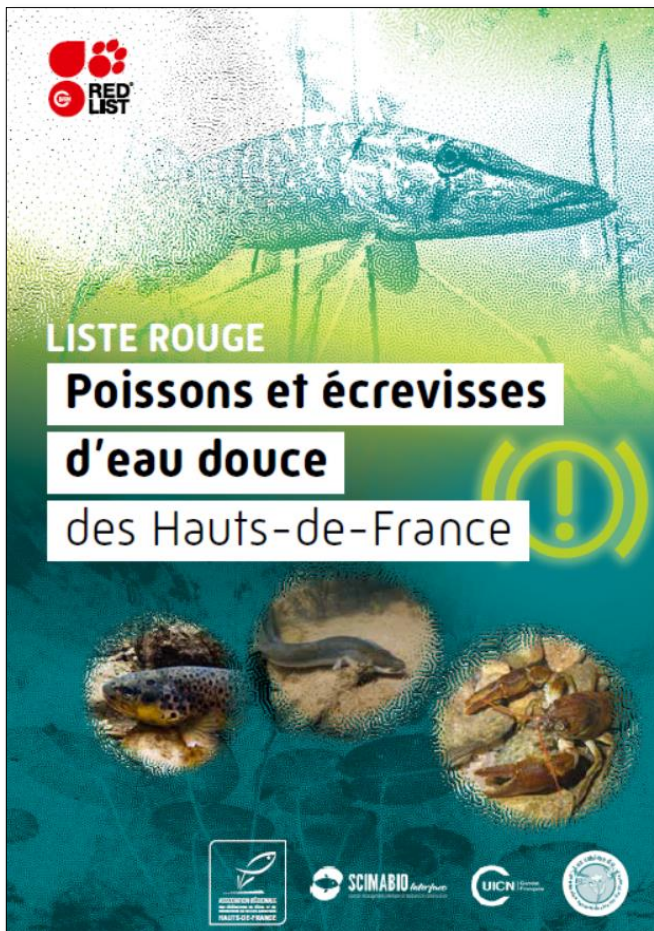
- le document complet (255 pages) avec un descriptif du contexte, de la méthode et les fiches détaillées par espèce et,
- le document de synthèse (53 pages) reprenant les cartes de répartition et les principales informations par espèce.

Ces documents ont été édités respectivement à 200 et 300 exemplaires et sont par ailleurs disponibles en téléchargement sur le site de la Fédération.



Retrouvez l'atlas au lien suivant : <https://www.peche02.fr/6781-atlas-piscicole-departemental.htm>

Liste Rouge UICN des espèces menacées de poissons et d'écrevisses des Hauts-de-France



C'est la première fois en Hauts-de-France que les poissons et les écrevisses d'eau douce se voient doter d'une liste rouge régionale. Cette liste a été labellisée par le comité français de l'UICN et validée par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel en fin d'année 2024.

L'année 2025 a été consacrée à la diffusion et à la vulgarisation de cette liste avec notamment deux temps forts :

- Rédaction et édition d'une plaquette de synthèse des résultats éditée en format papier et disponible en téléchargement :



<https://www.peche02.fr/6848-liste-rouge-uicn-des-especes-menacees-de-poissons-et-ecrevisses-des-hauts-de-france.htm>

- Participation à la Conférence régionale sur la faune sauvage qui s'est tenue le 29/11/25 à Tergnier pour présenter la démarche d'élaboration de cette liste rouge UICN.

3 / CONSERVATION



Plan de gestion du site de La Vatroye	24
Avis techniques & Suivi des atteintes aux milieux	25
Pollutions	26
Cormorans	27
Autres actions	28

Le site de La Vatroye est un plan d'eau (ancienne carrière) sur une mosaïque d'habitat d'une superficie totale de 33 ha, situé sur la commune de La Fère dans l'Aisne. Il appartient à la Fondation des Pêcheurs et sa gestion a été confiée à la FDAAPPMA 02.



La FDAAPPMA 02 a confié au bureau d'études NaturAgora Développement, la réalisation du plan de gestion, financée à 80 % par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et à 20% par la région Hauts-de-France.

L'élaboration du plan de gestion a débuté par la réalisation du « Tome 1 : Etat des lieux » à partir d'un diagnostic écologique, puis par celui du « Tome 2 : Plan de gestion écologique » qui établit des objectifs à long terme d'où découlent des objectifs opérationnels sur 10 ans. L'année 2025 a été consacrée à la finalisation du Plan de Gestion qui sera mis en œuvre à compter de 2026.

Enjeu	Code	Intitulé de l'OLT
Enjeu 1 : Les Boisements	OLT 1	Favoriser la présence de divers stades dynamiques du boisement.
Enjeu 2 : Les milieux ouverts humides	OLT 2	Augmenter les surfaces d'habitats humides ouverts et accroître la diversité de la faune et la flore de ces espaces.
Facteurs clés de réussite	Code	Intitulé de l'OLT
Amélioration de la connaissance naturalistes	OLT 3	Connaitre l'évolution de la biodiversité du site
Valorisation des enjeux du site et sensibilisation du public	OLT 4	Valoriser le site d'un point de vue pédagogique
Appropriation et respect du site par les différents usagers	OLT 5	Concilier la gestion avec les différents usages du site (pêche, promenade)
Mise en place du bon déroulement du plan de gestion	OLT 6	Mettre en œuvre et évaluer le plan de gestion

Financier	Montant	Taux
Agence de l'eau Seine-Normandie	13 200 €	80%
Conseil Régional des Hauts-de-France	3 300 €	20%
Total	16 500 €	100%



Suite à notre avis rendu pour le projet de la Véloroute Voie Verte des bords de Marne(V52), le Conseil Départemental de l'Aisne nous a reçus afin de nous présenter les aménagements projetés pour limiter l'impact de la VVV sur la pratique de la pêche (retrait de la VVV des berges de la Marne, aménagements de parkings, maintien de certains accès...)

Dossier	Avis donnés
Cours d'eau BCAE (demandes de modification, ajout, suppression) 8 avis donnés	3 avis défavorables 1 avis favorable (pour une modification) 4 avis « réservés » (nécessitant une visite de terrain entre les acteurs)
PGPOD 2025-2035 des canaux de Paris	Favorable (avec compléments sur l'entretien des mesures compensatoires réalisées)
DIG pour le PPRE du Syndicat de bassin versant de l'Oise amont	Favorable
Consultation dans le cadre de l'établissement de la carte des cours d'eau	Favorable
DIG pour le PPRE de la Suipe déposé par le SIABAVES	Favorable
DUP pour la mise en place des périmètres de protection du captage d'eau potable situé sur la commune de SAINTE GEMME	Favorable
Projet d'Arrêté Cadre relatif à la mise en place de mesures coordonnées et progressives de limitation des usages de l'eau par bassin versant en cas de sécheresse	Favorable
Déclaration IOTA - Aménagement de la Véloroute 52 sur les bords de Marne	Favorable avec réserves (relatives aux mesures compensatoires et aux accès pour les pêcheurs)
Projet de décret portant moratoire sur la pêche de loisir en eau douce de l'anguille d'Europe	Défavorable

(*) BCAE: Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales

DIG: Déclaration d'Intérêt Général

DUP: Déclaration d'Utilité Publique

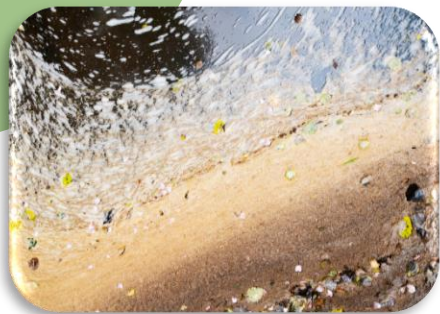
IOTA: Installations, Ouvrages, Travaux, Activités soumis à autorisation environnementale

PGPOD: Plan de Gestion Pluriannuel des Opérations de Dragage

PPRE: Plan Pluriannuel d'Entretien et de Restauration

Pollution de la Marnoise à Mondrepuis

Le protocole d'accord pour la réparation des préjudices dans le cadre de la pollution de la Marnoise à Mondrepuis a été signé en janvier 2025. Au cours de l'année, en partenariat avec le Syndicat du bassin versant de l'Oise amont, des visites de terrain ont été planifiées afin de définir les travaux à réaliser dans le cadre de la réparation en nature du préjudice écologique. Ceux-ci devraient être mis en œuvre courant 2026.



Pollution de l'Aisne à Evergnicourt

La pollution de l'Aisne à Evergnicourt survenue en juin 2023 a été jugée le 15 janvier 2026 au Tribunal Judiciaire de Laon. Le verdict de cette audience n'est pas encore connu au moment de la rédaction du présent rapport.



Pollution de la Librette à Gergny

La pollution de la Librette à Gergny survenue en janvier 2019 a été audenciée une première fois en septembre 2025; ce dossier a alors fait l'objet d'un report au 19 Février 2026 à la demande du Tribunal qui a ordonné un supplément d'information dans ce dossier. Le verdict de cette nouvelle audience n'est pas encore connu au moment de la rédaction du présent rapport.

Autres pollutions

- A Tavaux, fin mai 2025, un déversement de javel dans le ru des Dix-Jaillois a entraîné une mortalité piscicole. Une procédure a été ouverte par l'OFB et nous en serons destinataires lorsqu'elle sera close. Nous pourrions alors réaliser une estimation des dommages et décider de l'action menée dans le cadre de cette pollution.
- Il y a aussi eu une pollution partie du Hurtaut à Lislet jusqu'à la Serre à hauteur de Chaourse. L'OFB a été sur le feu pendant deux jours mais ils n'ont malheureusement pas réussi à trouver l'origine de la pollution ; une procédure a été ouverte mais l'origine de la pollution n'ayant pas été identifiée, il sera malheureusement impossible pour la Fédération de se constituer partie civile et d'obtenir la réparation des préjudices.
- Il y a aussi eu une pollution sur le Noirrieu à Esquéhéries pour laquelle l'OFB n'a pas non plus trouvé l'origine... Même cas de figure que pour le Hurtaut et la Serre.
- Il y a aussi eu une pollution sur un petit affluent du Dolloir à Montfaucon, le ru de la Madeleine (pollution chronique) ; comme nous disposons de nouvelles données attestant de la présence d'écrevisses à pattes blanches, on a pu insister auprès de l'OFB qui a trouvé l'origine de la pollution ; une procédure a donc été réalisée et nous en avons été destinataire. Nous pourrions alors réaliser une estimation des dommages et décider de l'action menée dans le cadre de cette pollution.
- Enfin il y a aussi eu une « petite » pollution aux hydrocarbures sur l'Ourcq à Fère-en-Tardenois à la suite d'un accident de camion dont le réservoir de gasoil s'est déversé dans la rivière mais les pompiers sont intervenus et ont mis un barrage flottant qui a pu absorber une bonne partie de la pollution.

Aisne (02) - Demande d'autorisation individuelle de destruction du Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo sinensis*) dans le département au titre de la campagne 2025-2026

Cormorans

En bref :

- ❖ Demande d'autorisation et déclaration de tirs sur le site : demarche-numerique.gouv.fr
- ❖ Sécurisation des démarches (notamment vis-à-vis du risque de contentieux)
- ❖ Réduction des délais d'obtentions des autorisations



Signature de l'arrêté préfectoral eaux libres le 05/08/2025

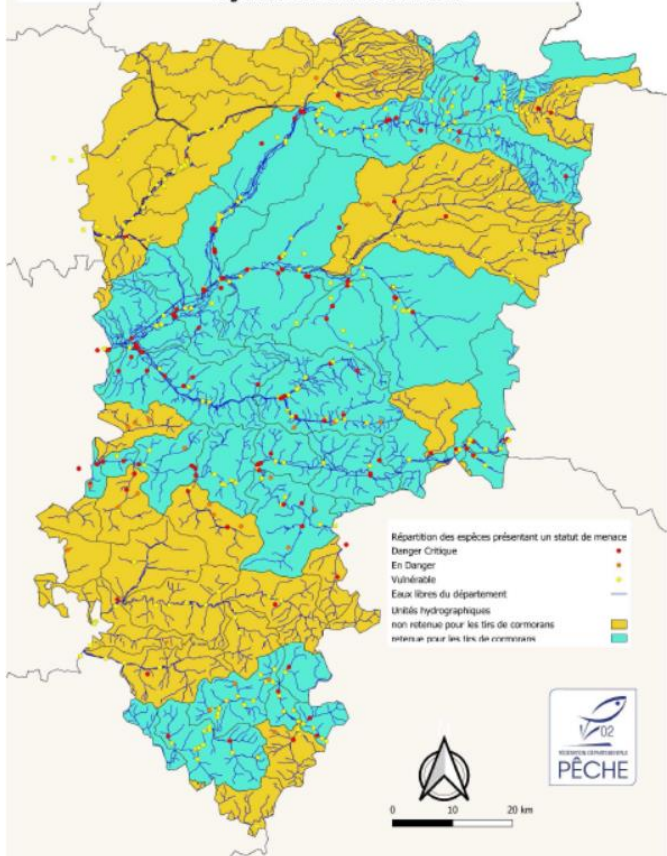


Ouverture des tirs de régulation le 21 août 2025 - Fin des tirs 28 février 2026



Quota de 190 oiseaux correspondant à moins de 20 % de la population départementale de Grands Cormorans recensée.

Aperçu des bassins versants du département de l'Aisne concernés par la demande de régulation des Grands cormorans



Bassins versants concernés		Marne / Surmelin Ailette / Oise Aisne Serre aval / Souche
Type d'intervenants et nombre	GPP et GCP (*)	10
	Piégeurs agréés	13
Total	23 intervenants	

(*) GPP : Garde-pêche particulier / GCP : Garde-chasse particulier



Relations avec les acteurs liés aux milieux aquatiques

- Participation aux Contrats Territoriaux Eau et Climat du département (Aisne-Vesle-Suippe, Aisne aval, Ardon-Ailette, Marne-Surmelin, Oise amont, Oise moyenne, Ourcq-Clignon, Serre), aux commissions hydrographiques de l'EPTB Oise
- Echange avec la profession agricole sur l'intérêt commun de la préservation du fonctionnement hydroécologique des cours d'eau.

Participation aux commissions préfectorales

Etude des dossiers et participation :

- au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST)
- à la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CDAF)
- à la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et Sites (CDNPS)
- Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers de l'Aisne (CDPENAF)



Participation aux instances environnementales



- Comités consultatifs des Réserves Naturelles Nationales (Marais d'Isle, marais de Vesles-et-Caumont)
- Stratégie Départementale des Aires Protégées (SDAP)
- Comités de pilotage des sites NATURA 2000 du département
- Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles
- Mission Inter-Services de l'Eau et de la Nature (MISEN)
- Cours d'eau BCAE (Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales)

Préservation de la ressource en eau

La préservation de la ressource (quantitative et qualitative) en eau est un objectif majeur de la FAPPMA. Ainsi, la structure a été représentée à chacune des réunions du comité ressource en eau ou de groupes de travail sur ce sujet (sur gestion volumétrique particulièrement). Le message de la FAPPMA reste fixe : la protection des milieux aquatiques, par des mesures adaptées au contexte local.

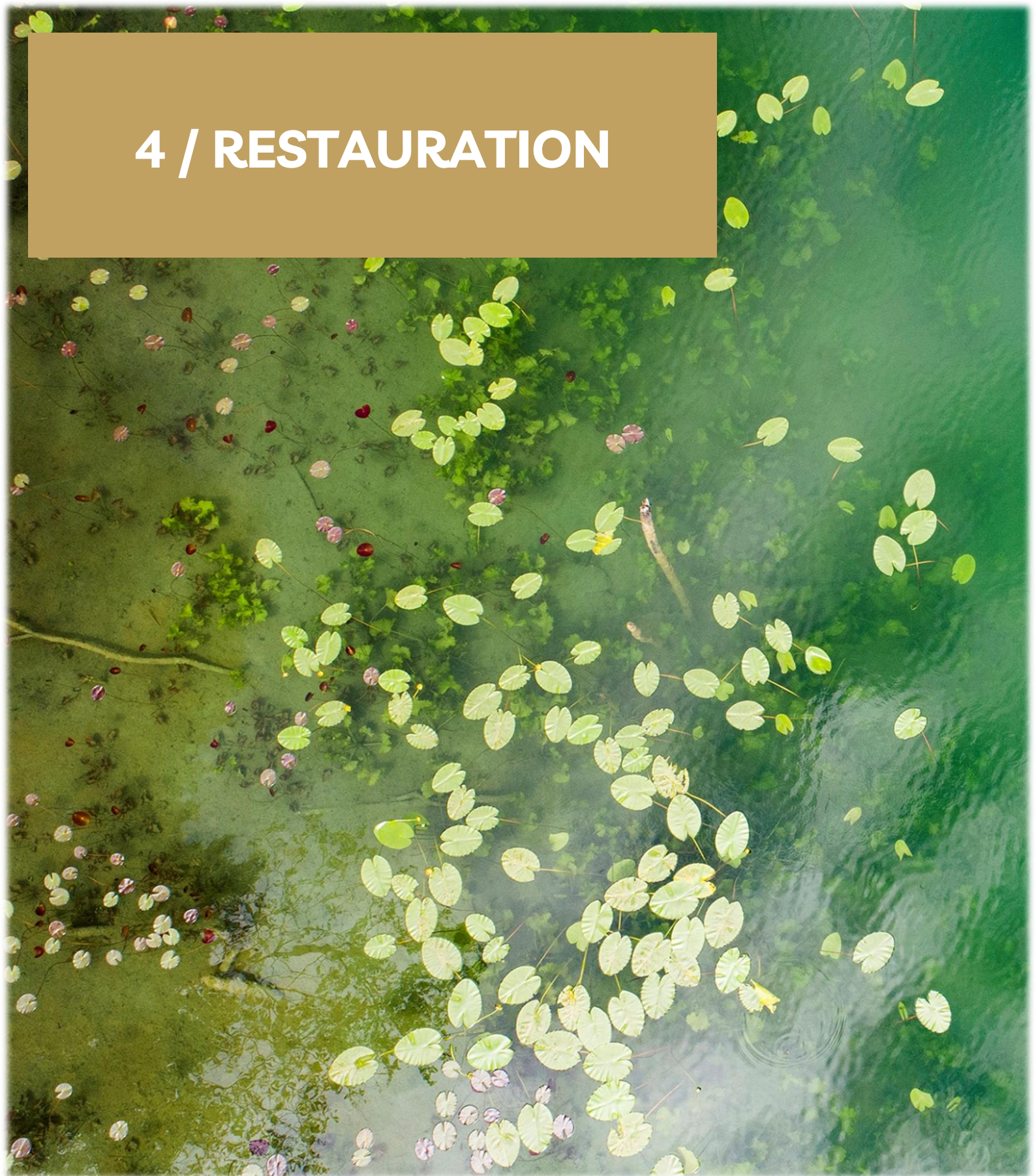
La Fédération participe par ailleurs activement à plusieurs études sur la ressource quantitative en eau : les études HMUC pour Hydrologie, Milieux, Usages et Climat dans le cadre des SAGE Oise moyenne et Serre. Ces études permettent d'actualiser et de préciser les connaissances sur les ressources en eau et les besoins pour chaque usage. Elles ont également une vocation opérationnelle de partage de la ressource avec la définition de volumes prélevables.



Application concrète : la prise d'eau de la Dhuis

Pour disposer d'arguments solides, la Fédération a entamé ces dernières années une réflexion sur la définition des débits minimums biologiques. Ce sont d'ailleurs ces données qui permettent à la Fédération d'exiger actuellement la mise en place d'un débit minimum biologique sur la Dhuis dans le cadre de la régularisation du prélèvement de Pargny-la-Dhuis appartenant à Val d'Europe Agglomération (VEA). Dans ce dossier, après de nombreux échanges entre les différentes parties (ARS, DDT, OFB, FDAAPPMA...), VEA a finalement concédé à mettre en place et respecter un débit minimum biologique dans la Dhuis, à décaler la période de chômage de l'aqueduc à une période plus adéquate sur le plan biologique et à assurer des mesures fines des débits prélevés et rejetés dans le milieu naturel. Ces prescriptions seront reprises dans l'arrêté préfectoral d'autorisation du prélèvement.

4 / RESTAURATION



Restauration de frayères

30

Restauration de la continuité écologique

31

Autres actions

32

L'AAPPMA de Guise s'est rapprochée de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et Protection du Milieu Aquatique pour demander la restauration de la fonctionnalité des deux frayères à brochets qui avaient été restaurées sur l'Oise par la Fédération et le Syndicat du Bassin Versant de l'Oise Amont (SBVOA) en 2011. Malgré des chantiers d'entretien de la végétation régulièrement organisés par la Fédération et le SBVOA, il était devenu indispensable de mettre en place des travaux de plus grande ampleur pour restaurer la fonctionnalité de ces deux sites qui se sont progressivement comblés et fortement boisés avec le temps.

Travaux réalisés:

- D'importants travaux de réouverture (bucheronnage) ont été réalisés en régie avec les techniciens du Syndicat du bassin versant de l'Oise amont (SIABOA) et avec le soutien des bénévoles de l'AAPPMA de Guise.

Nous avons par ailleurs pu compter sur le renfort des jeunes de l'EPIDE (Etablissement pour l'insertion dans l'emploi) de Saint-Quentin et la MEF (Maison de l'Emploi et de la Formation) de Laon dans le cadre de nos partenariats.

- Puis des travaux de terrassement en déblai-remblai ont permis de retaluter les berges en pente douce (pour favoriser la repousse de supports herbacés) et recréer la frayère pour en améliorer l'inondation lors des crues et donc la fonctionnalité pour la reproduction du brochet et de ses espèces accompagnatrices.



Financier	Montant	Taux
Conseil Régional des Hauts-de-France	2 841,60 €	50%
Ville de Guise	1 420,80 €	25%
FDAAPPMA 02	1 420,80 €	25%
Total	5 683,20 €	100%



Ces travaux ont été l'occasion de remettre à jour la convention tripartite de gestion de ces sites entre la commune de Guise (propriétaire des parcelles), l'AAPPMA de Guise et la Fédération.

Les travaux de traitement de la végétation ayant été réalisés en régie, les coûts ci-dessus ne tiennent compte que des opérations de terrassement réalisés par l'entreprise LANGLOIS

siabaves
au fil de l'eau...

Dans le cadre de la convention de coopération entre le Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Bassins Aisne Vesle Suipe (SIABAVES) et la Fédération, nous avons participé (émergence du projet auprès du propriétaire, participation financière) aux travaux d'aménagement d'un bras de contournement de l'ouvrage d'alimentation du moulin de la Limerie sur la Vesle à Ciry-Salsogne porté par le SIABAVES.



Ouvrage faisant l'objet de l'aménagement du bras de contournement



Cet ouvrage est le premier sur le bassin de la Vesle depuis la confluence avec l'Aisne. Son aménagement permet de décloisonner la Vesle jusqu'à Braine, soit un linéaire de plus de 17 km !



La participation des Structures Associatives de Pêche de Loisir (SAPL) s'élève à 35 000 € (5000 € de l'AAPPMA de Braine, 9000 € de la FDAAPPMA 02 et 21 000€ de la FNPF) pour un montant total de 422 000 €



Bras de contournement en cours de création



Bras de contournement mis en eau

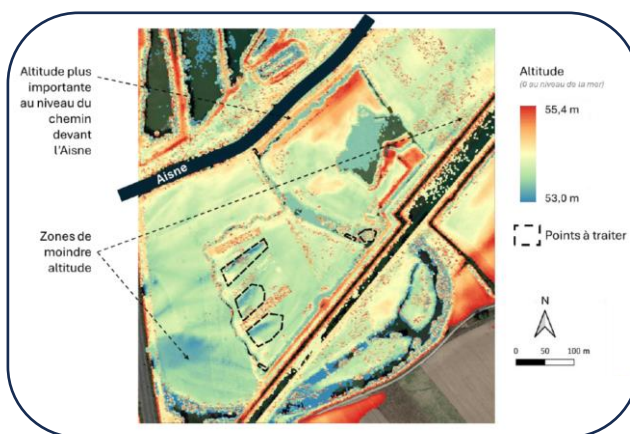
Entretien de la frayère de Vailly-sur-Aisne

Un chantier d'entretien de la végétation a été organisé courant Octobre au niveau de la frayère de Vailly-sur-Aisne. Pour ce chantier, l'équipe technique de la Fédération a reçu le soutien des jeunes de la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Laon ainsi que de l'Etablissement Public d'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Saint-Quentin.



Relation avec les maitres d'ouvrages

La Fédération, via sa connaissance des milieux aquatiques du département et son important maillage de pêcheurs, est en contact régulier avec l'ensemble des maitres d'ouvrage de travaux en rivière de manière à les accompagner techniquement et/ou pour faire émerger des projets de restauration dans le département. En 2025, la Fédération a notamment poursuivi le travail réalisé sur les annexes hydrauliques de l'Aisne à Condé-sur-Suipe en présentant les résultats du diagnostic aux potentielles maitres d'ouvrage pour leur restauration (propriétaires, FDC02, CEN des Hauts-de-France...). Par ailleurs, la Fédération a aussi assisté le Syndicat Mixte Marne Surmelin pour la définition fine des travaux à réalisés dans le cadre de travaux de rétablissement de la continuité écologique sur la Dhuys et ses affluents.



Travaux préparatoires aux futures maitrises d'ouvrage

Plusieurs projets de futures maitrises d'ouvrage ont commencé à être étudiés courant 2025. Au programme: choix des sites, définition des travaux, prise de contact avec les propriétaires... Cela concerne notamment une frayère sur l'Aisne à Maizy, des travaux de recharge granulométrique sur le Hurtaut à Montcornet...



5 / SENSIBILISATION



Bilan des animations

34

Ateliers Pêche Nature

35

Autres actions

36

La FAPPMA poursuit ses actions de sensibilisation à l'environnement et plus particulièrement au fonctionnement des milieux aquatiques. La pratique de la pêche est un très bon vecteur pour sensibiliser le jeune public puisqu'elle permet d'aborder les différents milieux aquatiques et leur fonctionnement, ainsi que les cycles biologiques des espèces piscicoles via une activité ludique.

Type d'animation	Effectifs sensibilisés
Animations pêche	91
Sensibilisation aux milieux aquatiques	321
Manifestations grand public	40
Manifestations APN	16
Total	468

➔ *Les principales thématiques abordées lors des différentes animations proposées concernent l'eau et l'écosystème aquatique.*

Retrouvez le programme pédagogique proposé par la FAPPMA sur notre site web :

https://www.peche02.fr/cms_viewFile.php?idtf=43345&path=Programme-d-education-a-l-environnement-et-au-developpement-durable.pdf



La FAPPMA intervient aussi dans le cadre de Natur'anim, un réseau d'associations œuvrant au cœur de la nature et regroupées afin d'offrir une offre pédagogique diversifiée et de qualité.

Plus d'informations ici : <https://www.naturagora.fr/>



La FAPPMA intervient pour la formation des jeunes et l'organisation de chantiers Nature dans le cadre de partenariats avec les structures suivantes :

- l'Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole de Thiérache « Thiéra'Natura » (et plus spécifiquement avec les Bac Pro de la filière GMNF dans le cadre de l'option "Pêche et Milieux Aquatiques"),
- l'Établissement Public Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) de Saint-Quentin,
- la Maison de l'Emploi et de la Formation (MEF) de Laon.



Pour la mise en place de son programme pédagogique, la FAPPMA dispose d'un agrément de l'Education Nationale (renouvelé en 2024) et d'un animateur diplômé d'Etat (BPJEPS Moniteur Guide de pêche).



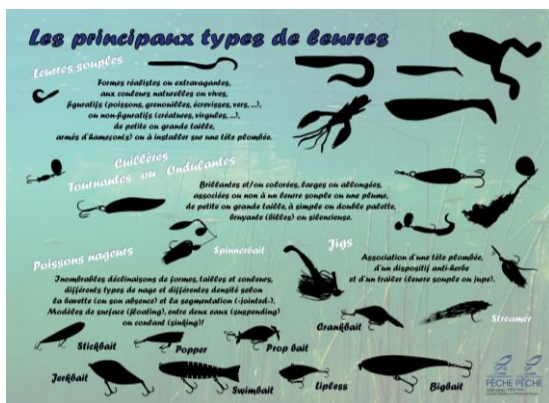
Le chiffre clé :



426 heures représentant un peu plus de 60 journées de travail bénévole ont été effectuées avec nos partenaires dans le cadre d'opérations d'entretien rivulaire de plans d'eau, d'entretien de zones humides ou d'entretien de frayères.

La Fédération a souhaité renforcer l'accompagnement des Ateliers Pêche Nature portés par les AAPPMA « Les Tiots Noirs » de GUISE, « Le Réveil » de ROZOY-SUR-SERRE et « Les Pêcheurs St-Quentinois » de SAINT-QUENTIN :

- Augmentation de la subvention annuelle de fonctionnement,
- Dotation en matériel pédagogique & participation financière à l'acquisition de matériel de pêche,
- Soutien technique et humain lors de séances spécifiques d'animation.



APN fédéral itinérant

Toujours en phase d'élaboration afin de proposer la ou les formules qui correspondront le mieux aux attentes des pêcheurs, le programme d'animation de l'APN fédéral itinérant s'articulera autour de deux axes :

- Séances d'initiation d'une demi-journée, concernant une technique spécifique : pêche au coup, pêche aux leurres du bord, en float-tube ou en bateau, pêche à la mouche... etc,
- Stage de trois demi-journées, concernant une technique spécifique (afin de viser l'autonomie du participant au terme des séances) ou trois techniques différentes.

Ces ateliers s'adressent à tous types de public (enfant, ado, adulte, famille) et le nombre de participant sera limité afin de proposer un accompagnement de qualité.

Les dates seront proposées sur le site de la Fédération, à la rubrique "AGENDA" (<https://www.peche02.fr/3585-agenda.htm>).





Découverte des poissons d'eau douce & Initiation à la pêche au coup avec les Francas de l'Aisne

Cette demi-journée s'est déroulée aux plans d'eau fédéraux du Canivet, où les adolescents présents ont pu découvrir la diversité piscicole du site en s'initiant à la pratique de la pêche au coup. Les participants se sont montrés très intéressés, particulièrement concernant les particularités morphologiques et anatomiques des poissons, ainsi que sur l'acquisition des bases de la technique de pêche employée.

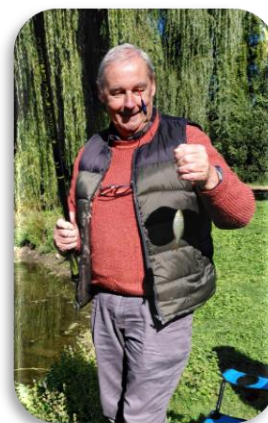
Il s'agissait pour certain(e)s de leur première expérience de pêche... et de leur première capture !



(Re)Découverte de la pêche

Organisée à Villequier-Aumont sur l'étang de l'AAPPMA « La Carpe » de Chauny, l'animation a permis aux Seniors de l'Association Loisirs & Culture de découvrir la pêche, ou de s'exercer de nouveau à ce loisir pour la majorité d'entre eux.

Dans une ambiance conviviale malgré la discrétion des poissons, l'ensemble des participants semble avoir passé un bon moment.



Accueil d'un stagiaire BPJEPS « Guide de pêche »

Georges PAULIN vient étoffer l'équipe salariée dans le cadre de sa formation pour devenir Moniteur Guide de pêche. Les missions confiées concernent entre autres l'animation (pêche à la mouche) aux réservoirs de Travecy, l'élaboration de séances pour les APN départementaux, la recherche de nouveaux publics pour les animations fédérales...

6 / LOISIR PÊCHE



Junior Fishing Tour	38
Aménagement de rampes de mise à l'eau	39
Poursuite des actions du SDDL	40
Aménagement du plan d'eau destiné aux animations (naturAgora)	41
Autres actions	42

Les circuits du **Junior Fishing Tour (JFT)** sont l'aboutissement d'une volonté commune de la FNPF, de la Fédération Française des Pêches Sportives (FFPS) et du Groupement de l'Industrie Française d'Articles de Pêche (GIFAP) de proposer aux jeunes pêcheurs et pêcheuses, pré-adolescent(e)s et adolescent(e)s, des espaces de rencontre et de confrontation répondant aux attentes de ces tranches d'âges..



Les circuits sont pour l'instant tournés autour de deux disciplines :
la pêche au coup, et la pêche aux leurres

Programmés à partir du niveau départemental, ces circuits ont pour objectif d'avancer jusqu'à des finales nationales avec pour finalité l'attribution des titres de Champion(ne)s de France dans les disciplines et les catégories d'âges concernées. Ils seront donc les circuits officiels de pêches sportives pour ces disciplines (pêche au coup et pêche aux leurres) et catégories d'âges (Juniors (U14 : - de 14 ans) et Espoirs (U18 : de 14 à 18 ans)).

L'esprit du projet est de faire du niveau départemental, par des rencontres conviviales et ouvertes au plus grand nombre, une ouverture et une progression vers la pêche de compétition.
La Fédération participe aux deux circuits : JFT Coup & JFT Leurres.

Organisation de la Finale Régionale / JFT Leurres Saison 2024-2025

La première Finale Régionale des Hauts de France du JFT Leurres a été organisée par la Fédération à Monampteuil, en partenariat avec l'Association Régionale de Pêche des Hauts de France.

Sous un soleil estival, les 13 participants, issus des sélections départementales de l'Oise et de l'Aisne se sont affrontés afin de se qualifier pour la finale nationale.



Antoine DAVESNE (60) et Maxime ROGER-LEPREUX (02) dans la catégorie "Espoir", ainsi que Robin GAUDISSART-LALY (60) et Louis BERNARD (60) dans la catégorie "Junior" se qualifient pour la finale nationale avec en ligne de mire le premier titre de Champion de France de l'Histoire dans leur catégorie!



Finale Nationale / 1^{er} titre de Champion de France

Félicitations à Maxime ROGER-LEBREUX, **Champion de France de pêche aux leurres** de la 1^{ère} édition des JFT dans la catégorie **Espoir**, qui a brillé lors de la finale nationale, et a parfaitement représenté les jeunes pêcheurs départementaux de l'Aisne.

Bravo a toi Maxime!

Voici le lien vers le site des JFT pour celles et ceux qui souhaiteraient jeter un œil aux résultats.

<https://juniorfishingtour.fr/6700-resultats-finales-nationales-2025-jft-coup.htm>).



Aménagement de rampes de mise à l'eau

Mise à l'eau du Grand Large sur le canal latéral à l'Aisne (communes de Vailly-sur-Aisne et Presles-et-Boves)

Enfin ! Après plus de deux ans de montage administratif du dossier avec VNF, les travaux ont enfin pu être réalisés. Ces derniers ont nécessité la signature d'une convention de superposition d'affectation (CSA) signée entre VNF et les communes de Vailly-sur-Aisne et Presles-et-Boves afin d'autoriser les pêcheurs à circuler en véhicule sur le chemin de halage de manière à pouvoir accéder à la rampe. Par ailleurs, cet aménagement a fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire entre VNF et la Fédération qui, paiera une redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public fluvial...



Financier	Montant	Taux
FNPF	8 978,78 €	50%
FDAAPPMA 02	8 978,78 €	50%
Total	17 957,56 €	100%

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LANGLOIS



Mise à l'eau du Canivet sur la rive gauche de la rivière Aisne (commune de Pommiers)

Ces travaux ont été plus simples à réaliser sur le plan administratif étant donné qu'ils sont principalement situés sur une propriété fédérale.

Il a néanmoins été nécessaire de réaliser un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (pour la modification du profil en travers de la rivière). Cet aménagement a également fait l'objet d'une convention d'occupation temporaire entre VNF et la Fédération qui paiera une redevance annuelle pour l'utilisation du domaine public fluvial.



Financier	Montant	Taux
FNPF	9 770 €	50%
FDAAPPMA 02	9 797,56 €	50%
Total	19 567,56 €	100%

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise LANGLOIS

Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche

Signalétique des parcours de pêche

Certaines AAPPMA volontaires ont pu bénéficier d'une signalétique pour leur parcours plan d'eau, implantée par les agents de la Fédération. L'objectif, à terme, est d'avoir une signalétique départementale homogène sur l'ensemble des parcours de pêche. Un complément pour les parcours « canaux / rivières » a également été commandé.



Financier	Montant	Taux
FNPF	5 345,75 €	50%
FDAAPPMA 02	2 938,25 €	27,50 %
AAPPMA 02	2 407,51 €	22,50 %
Total	10 691,51 €	100%



Entretien des parcours de pêche fédéraux

Outre la fauche des abords des plans d'eau fédéraux, l'entretien régulier de la ripisylve a également été réalisé au cours de l'année, afin de maintenir les postes existants et en créer de nouveaux.

Une attention particulière a été apportée à la queue d'étang « l'Ailette » du Lac de l'Ailette, afin d'ouvrir de nouveaux postes en vue du concours fédéral (côté digue et presqu'île).



Aménagement du plan d'eau destiné aux animations

Etang d'animation (naturAgora)

Des travaux de sécurisation des berges du plan d'eau destiné aux animations d'initiation à la pêche ont été réalisés. Des travaux de tunage ont eu lieu sur une moitié du plan d'eau (limiter l'effondrement localisé), ainsi qu'un écrêtement d'une partie des berges afin de créer des pentes douces propices au développement d'une flore adaptée (roselière) et d'une faune liée (amphibiens, invertébrés aquatiques).

Un repoissonnement a eu lieu en fin d'année afin d'optimiser les chances de captures des pêcheurs participants aux animations fédérales (établissements scolaires, centres de loisirs, APN ou établissements spécialisés).



Financier	Montant	Taux
Conseil Régional des Hauts-de-France	7 167,23 €	50 %
FNPF	3 583,61 €	25 %
FDAAPPMA 02	3 583,61 €	25 %
Total	14 334,45 €	100%





Lac de l'Ailette Partie centrale

Après trois saisons de pêche des carnassiers aux leurres, en bateau et en no-kill sur la partie centrale du Lac de l'Ailette, certains ajustements ont été effectués par la Fédération et le Syndicat Mixte de l'Ailette.

La réservation des créneaux de pêche est maintenant liée à la création d'un compte utilisateur. Cela facilite la gestion d'éventuels litiges (doublons des réservations, remboursement lors d'épisodes climatiques exceptionnels, etc...).

La location des embarcations est maintenue par le SMA, mais compte-tenu des précédentes dégradations subies, les barques sont louées coque nue (sans moteur ni batterie).

Le calendrier des jours autorisés à la pratique de la pêche sera établi en partenariat avec le SMA courant avril.

Rappel : La pratique de la pêche sur la partie centrale du Lac de l'Ailette n'est pas gravée dans le marbre, et il appartient aux pêcheurs de respecter les règles mises en place : Renvoi des carnets de captures, inscription obligatoire des accompagnants, respect des zones de navigation et des zones interdites à la pêche, etc...

Nombre de jours de pêche en 2025	Droits de mise à l'eau	Nombre total de pêcheurs en 2025	Nombre de barques présentes / Nombre de barques louées	Taux de fréquentation moyen par jour autorisé
41	18 € (propriétaire) 45 € (location barque nue)	997	470 barques propriétaires 88 barques louées	558 créneaux réservés sur 820 possibles (soit 68%)

Réservoirs de pêche des Salmonidés de Travecy



La gestion administrative et technique des réservoirs de Travecy se poursuit pour cette 6^{ème} saison de fonctionnement.

Quelques changements ont été opérés :

- Rempoissonnements réguliers (tous les 15 jours),
- Entretien des abords du site,
- Création de nouvelles options : « Carte annuelle » et « Float-tube »,
- Pêche à la mouche sur les deux réservoirs,
- Contrôle et surveillance.



Nombre d'options journée	Nombre d'options « Clubs »	Nombre d'options ½ journée	Nbre de barques réservées
92	18	46	35
Pour cette saison (Octobre 2024 → Mai 2025), le fonctionnement du site a une nouvelle fois été impacté par les conditions hydrologiques (inondation du site)			



7 / COMMUNICATION



Etablissement d'une stratégie de communication fédérale	44
Gestion des sites internet	45
Autres actions	46

Stratégie et plan de communication



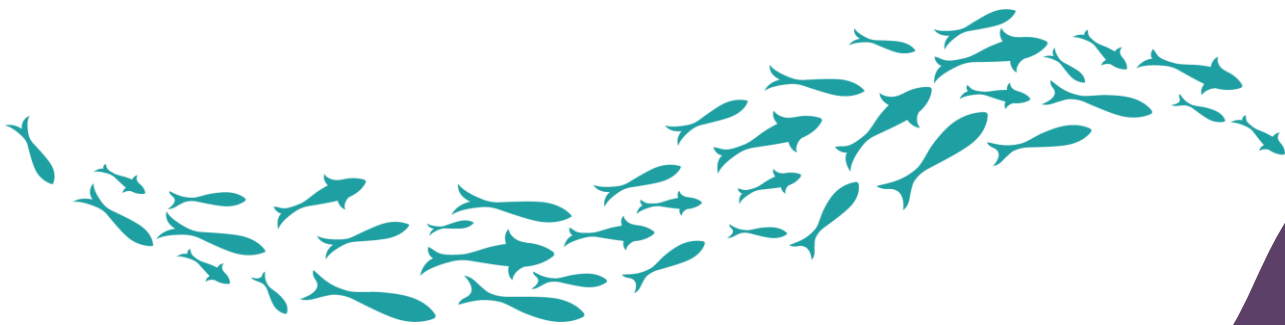
En s'appuyant sur les réflexions de la commission dédiée, la Fédération a initié la réalisation d'une stratégie de communication, devant aboutir à la mise en place d'un plan de communication.

ACTUAL

Le prestataire « Actual Design studio » a été retenu et a d'ores-et-déjà initié son travail de collecte d'informations afin de dresser une feuille de route opérationnelle d'actions pouvant être menées, dans le cadre d'un plan pluriannuel.

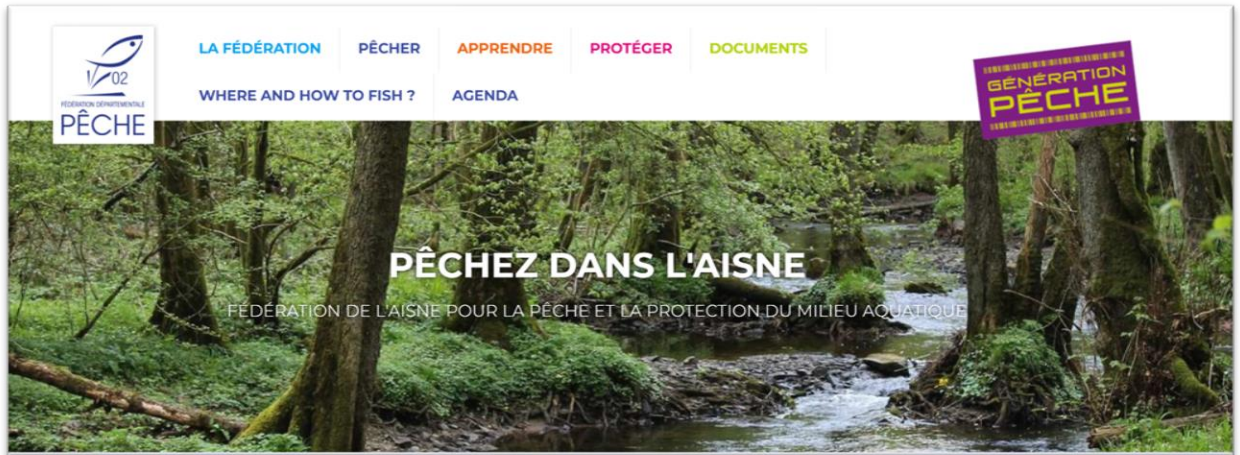
Plusieurs thématiques seront développées :

- Renforcer le dialogue avec le monde agricole et trouver des points de convergence,
- Fidéliser les adhérents des AAPPMA,
- Attirer de nouveaux publics à la pratique de la pêche,
- Moderniser l'image de notre loisir,
- Redynamiser nos structures associatives,
- Affirmer la légitimité des Structures Associatives de Pêche de Loisir,
- Développer les partenariats
- Eduquer les publics à la protection des milieux aquatiques et des espèces qu'ils abritent.



Le plan de communication doit faire le pont entre la Fédération et ses AAPPMA et pêcheurs, en expliquant le travail réalisé et en valorisant l'offre de pêche associative au grand public.

Le site internet de la Fédération est mis à jour régulièrement, afin que chaque pêcheur puisse aller chercher les informations qu'il désire concernant les parcours de pêche, la réglementation en vigueur, les études et travaux réalisés, les manifestations, etc.



Les chiffres clés :

33 000 visites du site ont été effectuées au cours de l'année 2025, avec des pics à plus de 1 000 visites par semaine lors des ouvertures en 1^{ère} et 2^{ème} catégorie.

115 000 pages ont été consultées dans ce laps de temps.

Pages FACEBOOK

Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
 6.4 K followers - 31 suivi(e)s
 Découvrez l'actualité de la Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu
 ■ Organisation à but non lucratif

63 publications au cours de l'année 2025

27 500 visites 5 100 interactions 941 100 vues

Réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy
 1,2 K followers - 0 suivi(e)s
 Découvrez l'actualité des réservoirs "mouche" et "leurre" de Travecy !
 ■ Lieu de pêche

11 publications au cours de l'année 2025

5 500 visites 667 interactions 60 600 vues

Sites de réservation

Gestion courante des sites de réservation : www.reservoirs-travecy.com & www.peche-ailette.com

Réservoirs de Travecy - Leurre et Mouche
 Les réservoirs vous accueillent de nouveau à partir du 27 septembre 2025 !

Bienvenue sur le site de réservations du Lac de l'Ailette

RESERVATION AU LAC DE L'AILETTE

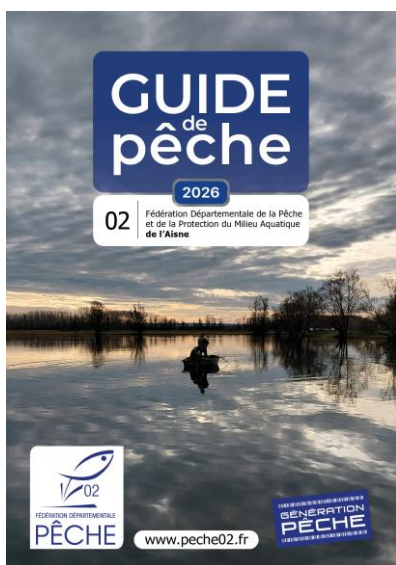
SYNDICAT DE LA PÊCHE DE L'AILETTE



Bulletin d'information

Information trimestrielle des pêcheurs sur les actions (études, travaux...) et manifestations réalisées dans le département de l'Aisne par la Fédération et/ou les AAPPMA. Bulletin envoyé par mail aux 64 AAPPMA, et à plus de 14 000 pêcheurs.

Autres actions



Dépliant Pêche, Guide des parcours de pêche

Mise à jour du Guide des parcours de pêche 2026 (version numérique en téléchargement sur le site de la Fédération) Conception, impression et distribution du Dépliant Pêche 2026 en **12 000 exemplaires**. Une version numérique est téléchargeable sur le site de la Fédération.



Plaquette des Réservoirs de pêche des salmonidés de Travecy

Actualisation de la plaquette présentant le parcours de pêche à la mouche des réservoirs de Travecy. Cette plaquette a pu largement être distribuée au salon de pêche à la mouche de Charleroi pour promouvoir notre réservoir.

8 / GARDERIE



Volet juridique

49

Police de la pêche

50



Pour s'assurer de l'efficacité de la réglementation, il est nécessaire d'en assurer le contrôle et la surveillance. Les Gardes-Pêche Particuliers ont par ailleurs un rôle d'information des pêcheurs; ils sont à l'interface des pêcheurs et des AAPPMA.



Mise à jour des instructions avec les parquets

Les trois procureurs de la République de l'Aisne et la Fédération de pêche renouvellent leur convention visant à fluidifier et à harmoniser les réponses pénales données aux infractions constatées par les gardes pêcheurs particuliers dans le département.

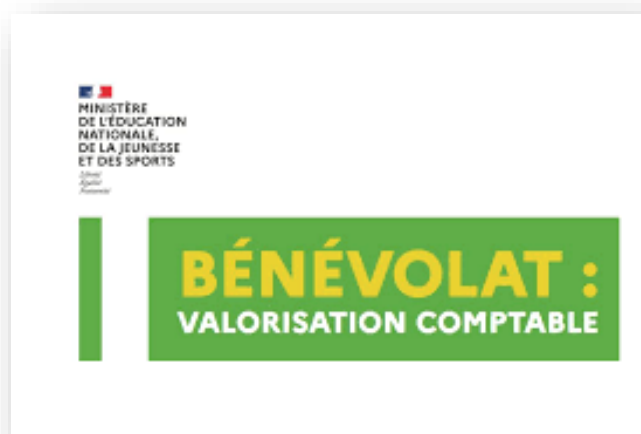
En bref :

- ✓ Fluidifier la transmission des procédures
- ✓ Saisie des instruments de pêche
- ✓ Harmonisation des poursuites pénales
- ✓ Définitions des montants des transactions civiles
- ✓ Etc...

La coopération entre l'Institution judiciaire et la Fédération en sort renforcée.

La Fédération est commettante de **5 gardes pêcheurs particuliers et agents de développement halieutique bénévoles assermentés**.

Ces 5 bénévoles ont consacré plus de **1900 heures** de leur temps à des opérations de garderie ce qui peut être valorisé à hauteur de **32 515 €**.



Valorisation du bénévolat



2026 -Fédération Pilote PVE pêche

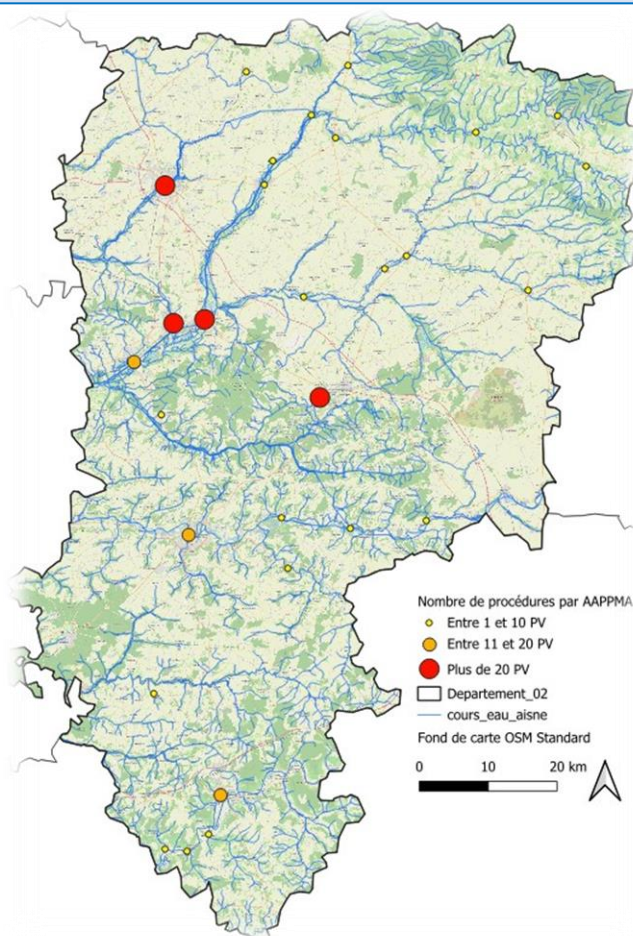
Après la signature d'une convention entre l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (ANTAI) et la FNPf permettant aux fédérations départementales d'utiliser le procès-verbal électronique (PVE).

La FDAAPPMA 02 devient Fédération pilote PVE pêche.

La Fédération de l'Aisne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, par ses statuts, est chargée d'organiser la police de la pêche dans le département. Elle assure donc la formation et l'encadrement des Gardes Pêche Particuliers assermentés, le montage et le suivi des dossiers d'assermentation en lien avec la DDT, la rédaction et le suivi des procès-verbaux en lien avec les parquets, les missions de garderie, etc...

Les chiffres clés

Nombre de procédures	277
Nombre d'infractions relevées	324
Nombre d'AAPPMA concernées par des procédures	30
Nombre de saisies réalisées	72
Nombre de Gardes Pêche (GPP) Particuliers assermentés	± 54
Nombre de GPP verbalisateurs	16
Nombre d'Agents de Développement Halieutique (ADH)	10
Pourcentage d'acceptation des propositions de transactions civiles	58 %
Nombre de contrôles réalisés (Source VigiPêche)	6432

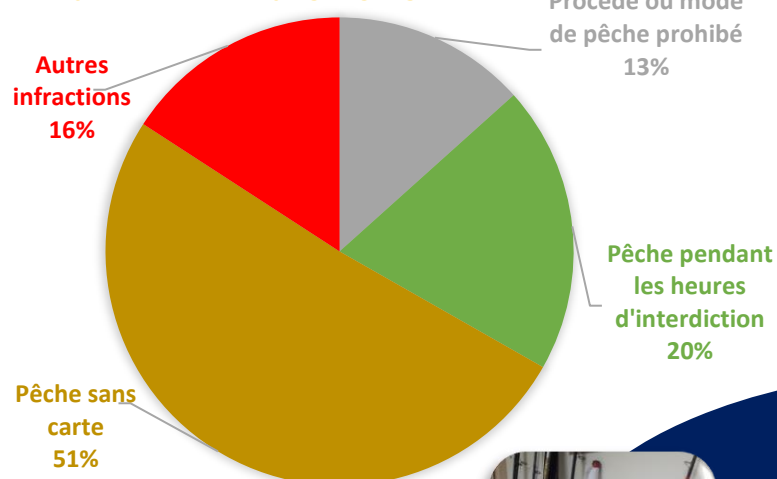


Police de la pêche

Parmi les autres infractions figurent notamment :

- Non-respect de la taille légale de capture (ou fenêtre de capture)
- Pêche sans détenir l'autorisation du détenteur du droit de pêche (= pêche sur autrui)
- Pêche avec plusieurs lignes dans les 50 mètres en aval d'une écluse
- Procédé ou mode de pêche prohibé (Appâts prohibés...)
- Etc...

RÉPARTITION DES PROCÉDURES PAR TYPE D'INFRACTIONS



Saisie de matériel

La saisie de matériel ne concerne que les cas suivants :

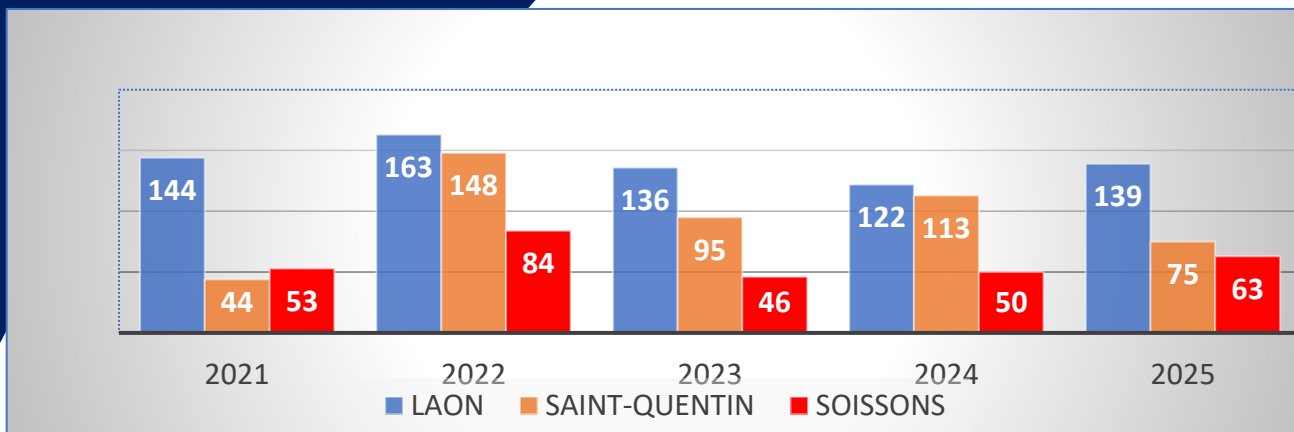
- Pêcheur en infraction ne pouvant pas justifier de son identité
- Pêcheur étranger pour lequel des poursuites pénales ne seront pas engagées
- Pêcheur commettant plusieurs infractions
- Pêcheur réitérant



La saisie de matériel a démarré en 2022 et a fait l'objet d'un accord par les trois parquets du département. Celle-ci est rendue possible par les articles L.437-13, L.437-7, L.172-10 et L.172-12 du Code de l'Environnement. Le matériel est restitué au contrevenant dès paiement de la transaction civile. A l'inverse, si le contrevenant ne paie pas, la Fédération se constitue alors partie civile et c'est alors une décision de justice qui décidera du devenir du matériel.



Evolution du nombre de procédures sur la période 2021 – 2025 et répartition des procédures par Tribunal judiciaire compétent



Depuis plusieurs années, nous constatons une hausse du nombre de procédures directement liée à l'augmentation du nombre de contrôles sur les parcours du département. Les efforts de garderie seront accrus durant les prochaines années afin de maintenir une pression sur les contrevenants.

La fédération remercie l'ensemble des GPP du département pour leur investissement sans faille tout au long de l'année.

Formations



Formation initiale (module 3)

Courant décembre 2025, cette formation était dispensée aux 8 aspirants à la fonction de garde-pêche particulier assermenté (bénévole). La formation module 3 "police de la pêche en eau douce", réalisée en régie par le salarié de la Fédération, appréhende notamment les notions d'écologie aquatique, la réglementation de la pêche en eau douce, la rédaction des procédures et les connaissances halieutiques.

Formation initiale (module 1)

Programmée aussi courant décembre 2025, cette formation était dispensée à 8 aspirants à la fonction de garde-pêche particulier assermenté (bénévole). La formation module 1 "Notions juridiques de base", réalisée en régie par le salarié de la Fédération, appréhende notamment les notions de base, les droits et devoirs et la déontologie et technique d'intervention.

Formation continue des GPP

Le 20 décembre 2025, s'est tenue une session de formation complémentaire des gardes-pêche particuliers des AAPPMA du département (rappels avant l'ouverture, modifications réglementaires à venir, mises en situation pratiques...). Cette formation est dispensée en régie par le personnel de la Fédération. 36 GPP du département étaient présents lors de cette session. Cette formation s'inscrit dans le cadre du Schéma Départemental de Développement du Loisir Pêche.





Les Gardes-Pêche Particuliers veillent quotidiennement
au respect de la réglementation pêche,
participent à la lutte contre les pollutions et à la
protection des milieux.

9 / DIVERS



Formation des agents de la Fédération	54
Autres actions	54



Formation des agents de la Fédération

Pour mener à bien les missions qui leur sont dévolues, les agents de la Fédération participent à différentes formations au cours de l'année :

- Formation initiale « Habilitation électrique » pour une partie du service technique et recyclage pour l'autre partie
- Formation sur le bien-être animal pour Emmanuelle
- Suivi de divers webinaires pour différents agents
- Formation sur le transport de poissons vivants pour Anthony et Adrien



Exploitation de la pisciculture fédérale et empoissonnements des plans d'eau fédéraux

La pêche de l'étang de pisciculture de Beuvarde est réalisée tous les ans courant décembre. L'intégralité des poissons issus de cette pêche permet de reempoisonner les étangs fédéraux.



Une commande de brochets et carpes par un pisciculteur agréé est venue compléter les reempoissonnements des plans d'eau fédéraux

- **Canivet** : 200 kg de poissons blancs
50 kg de carpes
50 kg de brochets
100 kg black-bass
- **Caurois** : 500 Kg de poissons blancs
200 Kg de brochets
150 kg de carpes
- **La Frette** : 200 kg de poissons blancs
100 kg de brochets
20 kg de carpes

Compte tenu des résultats du questionnaire à destination des pêcheurs pour le plan d'eau des Caurois, la fédération a décidé d'augmenter la quantité empoisonnée sur ce site afin de satisfaire les attentes d'une majorité de pêcheurs.



Concours fédéral

Le concours fédéral de pêche au coup, organisé en partenariat avec le Comité Départemental de l'Aisne des Pêches Sportives en Eau Douce et la section concours de La Gaule Laonnoise s'est déroulé sur les queues d'étang du plan d'eau de l'Ailette.

An underwater photograph of a large catfish, likely a common carp or similar species, resting on a sandy or muddy bottom. The fish is the central focus, with its head and whiskers clearly visible. The water is a murky greenish-brown color, and some faint, vertical lines are visible in the background, possibly representing reeds or other aquatic plants. A semi-transparent text box is overlaid on the upper right portion of the image.

**Fédération de l'Aisne pour la Pêche et
la Protection du Milieu Aquatique**
1, Chemin du Pont de la Planche
02 000 BARENTON-BUGNY
Tel : 03.23.23.13.16
Mel : contact@peche02.fr
Site web : www.peche02.fr
Facebook: www.facebook.com/peche02